



Conseil économique et social

Distr. générale
27 mars 2012
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Conférence des statisticiens européens

Soixantième réunion plénière

Paris, 6-8 juin 2012

Point 4 b) de l'ordre du jour provisoire

Coordination des systèmes statistiques nationaux

Coordination souple et coopération généralisée: mise en œuvre de principes et de lignes directrices dans tout le système de statistiques officielles

Note de Statistics Sweden

Résumé

À l'heure actuelle, les statistiques officielles suédoises sont produites dans le cadre d'un système décentralisé composé de 27 organismes publics différents. Un Council for Official Statistics (Conseil pour les statistiques officielles) a été créé en 2002 afin d'améliorer la coordination au sein du système de statistiques officielles, principalement en ce qui concerne la disponibilité de ces statistiques, leur qualité et leur utilité, ainsi que le processus de réponse.

Le présent document expose quelques-uns des succès remportés et des problèmes rencontrés dans la mise en œuvre des principes et lignes directrices dans un système décentralisé dans lequel une coordination souple et une coopération généralisée sont les principaux outils de mise en œuvre et de suivi. Le système décentralisé de statistiques officielles fait actuellement l'objet d'une enquête menée par les pouvoirs publics afin de déterminer s'il fonctionne de manière aussi satisfaisante que possible.

I. Décentralisation et examen

1. La Suède a un système de statistiques officielles, produites par des organismes publics, qui doivent être fournies gratuitement dès lors qu'elles sont utilisées pour des informations générales, des activités d'analyse et des travaux de recherche. Conformément à une décision du Parlement, le Gouvernement détermine les domaines d'étude et les paramètres qui doivent faire l'objet de statistiques officielles, ainsi que les organismes chargés de produire ces statistiques. Ces organismes décident du contenu et du champ d'application des statistiques dans la limite du ou des domaines statistiques dont ils ont la responsabilité. Il est recommandé que chaque domaine fasse l'objet d'au moins un produit statistique. Les statistiques officielles sont identifiées par un symbole spécial¹ figurant sur toutes les publications, pages Web et tableaux qui présentent ces statistiques. Les statistiques officielles font également l'objet de plusieurs lois, règles et lignes directrices² qui ne s'appliquent pas de la même manière aux statistiques ne faisant pas partie des statistiques officielles.

2. Au milieu des années 1990, une réforme statistique a eu pour but de décentraliser l'établissement des statistiques officielles en Suède. Il s'agissait surtout de donner aux utilisateurs une plus grande influence sur les statistiques.

3. Un rapport gouvernemental de 1999 sur l'évaluation de la réforme statistique a montré que le transfert de l'établissement des statistiques de Statistics Sweden à d'autres organismes s'était bien passé dans l'ensemble, mais qu'il était nécessaire d'améliorer la coordination et d'avoir une meilleure vue d'ensemble du système.

4. Il était recommandé dans le rapport d'évaluation de créer en Suède un conseil pour les statistiques officielles afin d'améliorer la coordination et la vue d'ensemble du système statistique. Ce Conseil a été établi en bonne et due forme au sein de Statistics Sweden en 2002.

II. Mise au point d'un système de coordination

5. Le Conseil, qui est un organe consultatif, a pour mission de traiter les questions de principe en rapport avec la disponibilité, la qualité et l'utilité des statistiques, ainsi que d'étudier les moyens de faciliter la tâche des fournisseurs de données. Le Conseil était réglementé par une ordonnance³ qui exposait dans leurs grandes lignes le rôle de coordination de Statistics Sweden et les modalités d'établissement du Conseil, lequel devait être administré par un secrétariat au siège de Statistics Sweden, et sa présidence assurée par le Directeur général de Statistics Sweden. Cette ordonnance a joué un rôle essentiel dans la détermination des domaines d'activité du Conseil et dans l'attribution explicite à Statistics Sweden du rôle de coordonnateur du système.

6. Depuis dix ans que le Conseil existe, des actions ont été menées à bien et des progrès accomplis dans chacun des domaines mentionnés plus haut. Quelques exemples de ces actions sont donnés ici.

¹  Sveriges officiella statistik

² Principalement la loi n° 99 de 2001 sur les statistiques officielles, l'ordonnance n° 100 de 2001 sur les statistiques officielles, la loi n° 204 de 1998 sur les données personnelles ainsi que les règles et lignes directrices générales de Statistics Sweden (SCB-FS2002:16) concernant notamment la diffusion officielle et la publication des statistiques officielles.

³ Ordonnance n° 762 de 2007 énonçant les instructions pour Statistics Sweden.

A. Disponibilité des statistiques officielles

7. Le manque de disponibilité et d'accessibilité des statistiques officielles pour leurs utilisateurs a été l'une des principales raisons qui ont conduit à l'établissement du Conseil. Ce fut donc l'un des points essentiels dès le départ. Étant donné le nombre élevé d'organismes différents qui produisent et publient des statistiques officielles sur leurs propres sites Web et dans leurs formats respectifs, les utilisateurs avaient du mal à trouver les statistiques dont ils avaient besoin, à moins d'en savoir davantage sur l'identité de l'organisme responsable de ces statistiques, la date précise prévue pour leur publication, etc.

8. L'ordonnance n° 762 de 2007 stipule expressément que le Conseil établira un calendrier annuel de publication pour toutes les statistiques officielles, un rapport annuel et une liste de tous les organismes et de leurs statistiques. C'est pourquoi un groupe de travail relevant du Conseil a été chargé de mettre au point une stratégie de publication électronique. Il est ressorti des études effectuées que la majorité des utilisateurs commençaient encore leur recherche de statistiques en consultant le site de Statistics Sweden, et il a donc été décidé d'utiliser ce site Web comme plaque tournante pour toutes les statistiques officielles. Statistics Sweden publie désormais, chaque année au mois de décembre⁴, un calendrier indiquant les dates de publication de toutes les statistiques officielles pour l'année à venir. De cette façon, les utilisateurs peuvent facilement avoir un aperçu de toutes les publications à venir, quel que soit l'organisme ou le sujet. Le calendrier est interactif de sorte que les utilisateurs peuvent retrouver l'organisme compétent et les statistiques dont ils ont besoin lorsqu'elles sont publiées. Statistics Sweden tient également à jour une liste de tous les organismes et de leurs domaines de compétence respectifs, liste qui est également disponible sur le site Web.

B. Qualité des statistiques officielles

9. Le deuxième domaine d'activité du Conseil concerne la qualité. L'ordonnance a reconnu que la coordination en matière de qualité contribuait pour beaucoup à susciter la confiance dans l'ensemble des statistiques officielles. Un groupe de travail relevant du Conseil a été chargé de s'attacher plus particulièrement aux méthodes et à la qualité. Le groupe a rédigé les *Guidelines for sufficient quality and criteria for official statistics*⁵ (Lignes directrices pour une qualité satisfaisante et l'établissement de critères pour les statistiques officielles) en 2006, dans le souci d'établir des normes communes et un niveau de qualité comparable pour toutes les statistiques officielles. Chaque année, le Conseil vérifie la façon dont les différents organismes appliquent et respectent les lignes directrices. En 2011, trois organismes ont déclaré qu'ils appliquaient les lignes directrices pour toutes les statistiques officielles, tandis que 17 organismes s'efforçaient de le faire.

10. Statistics Sweden a également énoncé, à l'intention des organismes chargés des statistiques officielles, des instructions précises concernant les attestations de qualité et la documentation de référence. Il a même fourni des modèles et proposé une aide concernant ces attestations. En 2011, environ 95 % de toutes les statistiques officielles étaient accompagnées d'une attestation de qualité, conformément aux instructions.

11. Le groupe de travail s'est également efforcé, après en avoir débattu, d'harmoniser les variables courantes, telles que l'âge, le sexe et la région. Des progrès ont été enregistrés dans ces domaines.

⁴ http://www.scb.se/Pages/PublishingCalendarStartPage____259922.aspx.

⁵ http://www.scb.se/Grupp/OmSCB/Verksamhet/ROS/Dokument/kvalitetsrapport_eng.pdf.

C. Utilité/cohérence des statistiques officielles

12. Comme mentionné plus haut, les organismes chargés d'établir des statistiques officielles jouissent d'une liberté considérable pour décider des statistiques à produire dans leurs domaines respectifs. Les réformes réalisées dans les années 1990 avaient pour but de garantir que les statistiques seraient produites en étroite concertation avec les utilisateurs, par des organismes ayant les connaissances spécialisées voulues pour pouvoir déterminer les statistiques qui convenaient dans leur domaine.

13. Toutefois, étant donné le très grand nombre d'organismes produisant des statistiques dans des domaines qui se chevauchent fréquemment, la coordination et la coopération sont essentielles pour assurer un système cohérent de statistiques officielles. À cette fin, le Conseil gère une base de données sur toutes les statistiques officielles et publie une liste tirée de cette base de données dans le rapport annuel sur les statistiques officielles⁶. Les organismes sont également tenus d'informer le Conseil et tous les autres organismes des changements qui pourraient être apportés dans les statistiques existantes ainsi que de leur intention, si tel est le cas, de cesser de produire des statistiques dans un domaine particulier ou d'établir de nouvelles statistiques. Les organismes ont ainsi la possibilité de déceler toute redondance ou lacune dans les statistiques officielles.

III. Coordination – les outils pratiques

14. La coordination peut s'effectuer de nombreuses manières, au moyen de divers outils. La présente partie décrit un certain nombre d'outils utilisés par le Conseil pour les statistiques officielles dans son rôle de coordonnateur et explique les différences entre la coordination «souple» et une coordination plus étroite telle que celle pratiquée dans d'autres pays comme le Royaume-Uni.

A. Secrétariat chargé de la coordination

15. Un secrétariat est chargé de coordonner le système sous la direction de Statistics Sweden. Toutefois, il est explicitement mentionné dans les objectifs du secrétariat que celui-ci ne doit pas représenter uniquement Statistics Sweden, mais doit tenir compte et se faire le porte-parole de l'ensemble du système, à savoir les autres organismes de statistique également. Le secrétariat apporte son soutien à bon nombre des aspects essentiels de la fonction de coordination: les réunions du Conseil, la base de données sur les statistiques officielles, les canaux d'information entre le Conseil et les organismes de statistique, et les outils de coordination indiqués ci-après.

B. Groupes de travail

16. Outre son président, le Conseil se compose de six directeurs d'organismes de statistique. En tant que tel, il n'exécute aucune tâche concrète, mais débat des questions de fond et prend des décisions à leur sujet. Les tâches concrètes, telles que l'élaboration de lignes directrices, sont réalisées par divers groupes de travail nommés par le Conseil et c'est au sein de ces groupes que s'inscrit la véritable coopération entre les organismes. Il existe un certain nombre de groupes de travail permanents, ainsi que plusieurs groupes de travail temporaires qui traitent de questions ponctuelles. Le groupe de travail chargé des méthodes et de la qualité, par exemple, a élaboré les lignes directrices pour une qualité satisfaisante et

⁶ http://www.scb.se/Pages/List____259941.aspx.

continue de travailler à l'harmonisation des variables. Le groupe de travail chargé de la publication électronique a cessé ses activités après avoir élaboré les lignes directrices relatives à la publication électronique. Les groupes sont ouverts à tous les organismes qui souhaitent y participer et peuvent comprendre de 5 à 15 membres. Toutefois, il peut être difficile pour de petits organismes de trouver les ressources nécessaires pour participer à différents groupes, même s'ils s'intéressent aux travaux qui y sont réalisés.

C. Lignes directrices et modèles

17. Un aspect important de la coordination consiste à garantir la cohérence des statistiques officielles et leur facilité d'emploi pour les utilisateurs. Il est possible d'y parvenir en établissant des lignes directrices concernant divers aspects de la production de statistiques et des modèles qui peuvent être utilisés par tous les organismes afin que les utilisateurs puissent identifier les statistiques, la documentation et d'autres matériels. S'inscrivant dans le cadre d'une approche souple de la coordination, comme en Suède, ces lignes directrices ne sont généralement pas contraignantes. Comme mentionné auparavant, les organismes jouissent d'une grande liberté pour produire les statistiques qu'ils jugent appropriées, de la manière qu'ils jugent judicieuse et au moment qu'ils jugent opportun. Le Conseil a établi un certain nombre de lignes directrices, par exemple, sur le champ couvert par les statistiques officielles, sur la qualité suffisante, sur la publication électronique et sur les statistiques préliminaires. Les organismes conviennent généralement que ces lignes directrices sont nécessaires même si, n'ayant pas un caractère juridiquement contraignant, elles peuvent être appliquées de manière très différente.

D. Mise en commun et développement des compétences

18. Un autre aspect important de la coordination dans la pratique est l'échange de données d'expérience, ainsi que la mise en commun et le développement des compétences. Dans le cadre des attributions du Conseil, plusieurs séminaires sont organisés chaque année, ainsi qu'une conférence annuelle à l'intention de tous les organismes de statistique. Les groupes de travail mentionnés plus haut contribuent généralement à la planification et à la thématique de ces séminaires qui attirent habituellement de nombreux participants, ce qui montre bien qu'il existe un besoin de développement en commun des compétences. En Suède, de nombreux organismes de statistique comptent seulement quelques employés qui ont à faire avec les statistiques (officielles) et ils n'ont pas les capacités requises pour assurer le développement des compétences en matière de statistique. De nombreux organismes sont également aux prises avec des problèmes analogues malgré leurs différences de situation et des domaines thématiques différents. En 2011, par exemple, des séminaires ont été organisés sur le phénomène de non-réponse et sur la présentation de statistiques sur les sites Web et dans d'autres médias.

E. Réglementation et dispositions législatives

19. En raison du caractère souple de la coordination en Suède, la législation qui s'y rapporte est relativement peu abondante. Les statistiques officielles proprement dites sont réglementées par la loi et l'ordonnance sur les statistiques officielles. La coordination n'est régie que par les instructions de Statistics Sweden qui peut édicter de nouvelles règles en la matière, mais qui ne l'a fait qu'une seule fois car il a l'obligation de consulter tous les organismes. La législation ne prévoit ni contrôle ni surveillance des organismes de statistique. En ce sens, le terme de coordination doit s'entendre comme ayant une toute autre signification que les termes «surveillance» ou «suivi».

20. La situation peut mieux se comprendre lorsqu'on la compare à celle d'un autre pays dont le système de production des statistiques officielles est à peu près le même mais dont la structure de gouvernance est très différente. On peut dire également du Royaume-Uni qu'il a une production statistique décentralisée, mais sa législation prévoit expressément une fonction de surveillance qui est confiée à une autorité indépendante.

IV. Un rôle limité fondé sur le consensus

21. L'ordonnance n° 762 de 2007 qui définit le rôle du Conseil ne précise pas de quelle manière celui-ci doit s'acquitter de ses tâches et ne lui donne pas non plus pour mandat de suivre ou de vérifier le respect des normes qui pourraient avoir été décidées. Comme le Conseil est un organe purement consultatif, aucune de ses lignes directrices n'est juridiquement contraignante. L'ordonnance sur les statistiques officielles précise que Statistics Sweden peut promulguer de nouvelles instructions, mais seulement après avoir consulté tous les organismes (et, implicitement, en avoir obtenu l'accord). Comme mentionné, il ne l'a fait qu'une seule fois, afin d'établir les règles et lignes directrices générales de Statistics Sweden concernant notamment la diffusion officielle⁷ et la publication des statistiques officielles, lesquelles, comme mentionné auparavant, réglementent la documentation, la diffusion et l'accessibilité des statistiques officielles.

22. La limitation du rôle du Conseil et de sa coordination des statistiques officielles en général est particulièrement visible en ce qui concerne la qualité, la collecte des données et la cohérence.

A. Absence de normes communes et d'indication de la qualité pour toutes les statistiques officielles

23. Les lignes directrices relatives à la qualité que le Conseil a établies sont très complètes, mais, comme mentionné auparavant, elles ne sont pas contraignantes. Elles se fondent sur un consensus entre les organismes, mais le Conseil et Statistics Sweden à proprement parler n'ont pas reçu pour mandat de les faire respecter. De ce fait, la mise en œuvre et la prise en considération de ces lignes directrices varient beaucoup d'un organisme à l'autre. Trois organismes seulement, sur un total de 27, ont indiqué suivre toutes les lignes directrices. La majorité d'entre eux se réfèrent aux lignes directrices d'une manière ou d'une autre, bien qu'ils soient plusieurs à ne pas indiquer qu'ils font entrer la qualité en ligne de compte de quelque manière que ce soit.

24. De même, aucun mandat n'a été prévu pour le suivi de la disponibilité de la documentation. Contrairement aux lignes directrices relatives à la qualité, les instructions à l'intention des organismes concernant la publication des attestations de qualité et des informations complémentaires à l'appui des statistiques officielles sont juridiquement contraignantes. Toutefois, le Conseil ne peut surveiller la manière dont d'autres organismes établissent leurs statistiques officielles; il ne peut que signaler dans le rapport annuel les progrès accomplis dans la mise en œuvre des instructions.

B. Coordination de la collecte de données

25. Chaque organisme qui établit ses propres statistiques peut, bien entendu, décider des modalités de collecte des données de base. La Suède s'appuie depuis longtemps sur des sources administratives pour élaborer des statistiques, et de nombreux organismes

⁷ SCB-FS 2002:16.

possèdent leurs propres registres et les utilisent pour produire leurs statistiques. Il ressort d'une étude récente sur les sources de données réalisée auprès de plusieurs organismes que le partage des registres entre organismes est chose courante bien que la mise en commun de ces sources administratives puisse encore poser des problèmes de confidentialité, de coûts et de définitions, voire des obstacles sur le plan technique.

26. Soucieux d'alléger la charge de travail des répondants, en particulier des entreprises et des organisations, Statistics Sweden a établi un registre des répondants qui suit toutes les demandes adressées aux entreprises et peut faire apparaître une charge particulièrement lourde. Toutefois, ce registre contient seulement des indications sur les demandes de données émanant de Statistics Sweden. À l'heure actuelle, pour la collecte des données, il n'y a pas de coordination officielle entre les organismes. Toutefois, certains contrôles existent, indépendamment du rôle de coordination joué par le Conseil et par Statistics Sweden. Par exemple, toutes les nouvelles demandes de données adressées aux entreprises doivent être signalées au Conseil de l'industrie et du commerce suédois pour une meilleure réglementation. En outre, l'Office de réglementation des entreprises suédoises étudie et cartographie, à l'heure actuelle, les demandes de données adressées aux entreprises par certains organismes dans un but de coordination et d'allègement de la charge pesant sur les répondants.

C. Production de statistiques officielles cohérentes et complètes

27. L'Ordonnance sur les statistiques officielles indique, dans une annexe, les domaines dans lesquels des statistiques officielles vont être établies et les organismes qui en seront chargés. Cette liste donne un aperçu de toutes les statistiques officielles et devrait garantir la production de statistiques dans tous les principaux domaines d'action. Toutefois, comme mentionné auparavant, ces domaines sont parfois vagues et peuvent souvent se rapporter à un vaste champ thématique, ce qui peut conduire à la production de statistiques redondantes ou à des lacunes dans les statistiques officielles, lorsque aucun organisme ne prend la responsabilité d'un domaine. Pour certains domaines recensés dans l'Ordonnance, il n'existe pas de statistiques officielles, en raison d'un manque de ressources ou de motivation des organismes correspondants.

V. Conclusions et enseignements tirés

A. Un système en cours d'évaluation

28. Cela fait maintenant plus de dix ans que le système de coordination des statistiques officielles est en place en Suède, et près de vingt ans que le système de décentralisation a été établi, avant l'entrée de la Suède dans l'Union européenne. L'examen précédent a été effectué en 1998 et le Gouvernement a entamé, en 2011, un nouvel examen du système de statistiques officielles et, en particulier, du rôle de Statistics Sweden.

29. L'examen actuel se poursuit et fera l'objet d'un rapport fin 2012. La directive relative à cet examen mentionne expressément la qualité, la documentation, l'accessibilité et le partage des données administratives comme étant des questions particulièrement importantes. L'examen permet de recueillir des éléments auprès de tous les organismes de statistique et autres parties intéressées ainsi que d'étudier au-delà les systèmes de coordination existant dans d'autres pays tels que le Royaume-Uni.

B. Des situations différentes appellent des approches différentes

30. Il importe de garder à l'esprit que les 27 organismes de statistique se trouvent dans des situations très différentes quant à la production de statistiques. C'est ce qui ressort très clairement du rapport annuel sur les statistiques officielles, qui donne la liste des organismes en indiquant le nombre de produits statistiques qu'ils fournissent, leur effectif de statisticiens et leurs ressources financières. Par exemple, l'Office suédois de l'agriculture avait réalisé 29 produits en 2011 avec un effectif de statisticiens correspondant à environ 13 postes en équivalent temps plein, alors que l'Administration suédoise des tribunaux nationaux avait, elle, fourni une statistique officielle avec un effectif correspondant à 0,1 poste en équivalent temps plein. En outre, les conditions de production varient grandement selon que les organismes établissent ou non des statistiques faisant l'objet d'une réglementation de l'Union européenne et doivent, par conséquent, se conformer aussi à la législation européenne.

31. De nombreux organismes sous-traitent également leur production de statistiques à Statistics Sweden ou à d'autres producteurs de statistiques, lesquels peuvent même appartenir au secteur privé, ce qui peut rendre le suivi de la qualité et de la documentation encore plus difficile.

32. C'est pourquoi il est très important de mettre en commun les ressources afin de mettre au point des méthodes et des outils et de développer des compétences pour que toutes les statistiques produites soient de grande qualité, quelle que soit la taille ou les ressources de l'organisme qui en est responsable. Le plus gros producteur de statistiques (Statistics Sweden en l'occurrence, avec 127 produits concernant les statistiques officielles et un effectif correspondant à 601 postes en équivalent temps plein pour les statistiques officielles) est souvent sollicité pour fournir des conseils et indiquer de bonnes pratiques, même s'il n'est pas expressément habilité à le faire. Il importe par conséquent que le plus gros organisme ait le mandat et les ressources lui permettant de fournir ces conseils.

C. Clarté des normes et des lignes directrices

33. La tâche de coordonner différents organismes devient doublement problématique lorsqu'il est difficile de savoir quelles sont les normes à coordonner. En Suède, il existe, à l'heure actuelle, un certain nombre de normes de qualité auxquelles adhèrent différents organismes. Le Conseil a établi des lignes directrices pour assurer une qualité suffisante, lesquelles ont déjà été mentionnées dans le présent document, les statistiques faisant l'objet d'une réglementation de l'Union européenne doivent être conformes au Code de bonnes pratiques de la statistique européenne⁸ et, en outre, les organismes conçoivent leurs propres initiatives et leurs propres exigences pour améliorer la qualité, à l'instar de Statistics Sweden qui s'efforce de devenir certifié conforme à la norme ISO 20252.

34. Assurément, pour des organismes de relativement petite taille qui doivent concentrer leurs efforts, il importe de pouvoir se référer à des dispositions législatives et des normes concrètes sans ambiguïté qui puissent faire l'objet d'un suivi et d'un contrôle. Des exemples de bonnes pratiques en relation avec ces normes appliquées dans tout le système statistique sont également essentiels à la mise en œuvre des lignes directrices.

⁸ http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/product_details/publication?p_product_code=KS-32-11-955.

D. Suivi et contrôle indépendants

35. En Suède, la fonction de coordination est assurée à l'heure actuelle par le plus gros producteur de statistiques, ce qui peut créer des difficultés de perception, en particulier en cas de proposition de lignes directrices et de normes. Les organismes plus petits n'apprécient pas de se faire donner des ordres par des organismes plus importants, même s'ils peuvent percevoir et accepter les avantages et les nécessités de la coordination. En Suède, il importe, par exemple, d'établir une distinction entre les normes et suggestions de Statistics Sweden et celles du Conseil pour les statistiques officielles.

36. Cela devient encore plus important lorsqu'il est prévu une surveillance ou un contrôle. Peut-être est-il préférable que ces fonctions soient indépendantes de la production de statistiques par souci d'objectivité et pour susciter la confiance dans l'impartialité de la réglementation. La fonction doit avoir un mandat clairement défini et les ressources requises pour assurer un suivi et élaborer des normes.

37. Ce document a eu pour objectif de souligner les avantages et les points faibles d'un système souple de coordination et de suivi tel que celui qui est en vigueur en Suède. Il existe de nombreux autres exemples de coordination et de suivi dans les systèmes statistiques du monde entier. Les systèmes dans lesquels l'auto-évaluation et l'examen collégial sont une composante clef du suivi des normes peuvent être efficaces, en particulier lorsque ces évaluations et examens sont accessibles au public, à l'exemple du programme d'examens collégiaux exécuté par Eurostat. L'évaluation formelle par un organe indépendant, comme au Royaume-Uni, constitue un autre moyen d'améliorer le respect des normes communes, mais il prend aussi beaucoup de temps et nécessite beaucoup de ressources.

38. En Suède, où règne une culture de coopération entre organismes et de confiance dans les institutions publiques, la coordination souple s'est avérée un outil efficace pour avancer sur le chemin menant à un système coordonné et cohérent de statistiques officielles. Toutefois, cette forme de coordination ne conviendrait pas à tous les systèmes statistiques et comporte un certain nombre de limites qu'il importe de prendre en compte dans le contexte actuel où l'on demande toujours plus de statistiques officielles de qualité et fiables.